

La société n'est pas une grande famille mais renvoie à une diversité de communautés qui doivent vivre ensemble La société est pluraliste. L'individu lui-même renvoie à une pluralité d'identités : il est homme juif arabe, français etc Pour le vivre ensemble il faut que chacun ait un sentiment de justice, que sa dignité soit respectée au niveau de sa liberté de conviction Aujourd'hui la laïcité apparaît plutôt comme une pratique consensuelle du vivre ensemble mais cela n'a pas toujours été le cas. Une pratique conflictuelle est toujours possible. Quoiqu'il en soit l'espace laïc n'est pas exempt de tensions avec pour enjeu l'identité française. La France aurait un modèle volontariste d'assimilation selon l'idéal républicain.

I

a) L'intérêt du texte de Ricœur¹

Le mot laïcité a une histoire comme l'indique la note Aujourd'hui l'état en tant qu'arbitre du vivre ensemble ne doit pas prendre partie au sujet du Bien que défendent les diverses confessions mais il faut que le peuple accepte ce jeu

Déjà F Buisson affirmait² : *2 conditions sont nécessaires pour mettre sur pied une république : l'une facile : lui donner une institution républicaine, l'autre difficile lui donner un peuple républicain.*

Selon ce raisonnement il est nécessaire que le peuple ait à cœur d'avoir un comportement laïc

Ricœur réinvestit d'une certaine manière cette proposition dans le contexte d'une société pluraliste en distinguant aussi 2 conditions :

la neutralité de l'état et la laïcité dynamique de la société civile

1) D'un coté la laïcité d'abstention, l'agnosticisme institutionnel

L'état considère une confession tout au plus comme une association culturelle qui doit respecter les règles générales du vivre ensemble, entre autre, selon l'expression fameuse, ne pas troubler l'ordre public

¹ **Paul Ricœur** (27 février 1913, Valence - 20 mai 2005, Châtenay-Malabry) est un philosophe français qui développa la phénoménologie et l'herméneutique, en dialogue constant avec les sciences humaines et sociales. Il s'intéressa aussi à l'existentialisme chrétien et à la théologie protestante. Son œuvre est axée autour des concepts de sens, de subjectivité et de fonction heuristique de la fiction, notamment dans la littérature et l'histoire

² **Ferdinand Buisson**, né le 20 décembre 1841 à Paris et mort le 16 février 1932 à Thieuloy-Saint-Antoine, cofondateur et président de la Ligue des droits de l'Homme, président de la Ligue de l'enseignement (1902-1906). En 1927 le prix Nobel de la paix lui fut attribué conjointement à Ludwig Quidde.

. En 1905, il préside la commission parlementaire chargée de mettre en œuvre la séparation des Églises et de l'Etat.

2) De l'autre coté la laïcité civile comme reconnaissance de l'expression de l'autre dans l'espace public

A ce sujet le mot public que l'on oppose à privé est ambigu

. En effet, le mot « public » peut être entendu au moins de deux manières distinctes.

Selon le premier sens, est public ce qui relève de l'État et des institutions communes (on parlera ainsi des « institutions publiques »). Selon le deuxième sens, est public ce qui est ouvert ou accessible à tous (on parlera alors de « lieux publics » : par exemple, d'un « jardin ouvert au public »).

Le premier sens s'accorde avec le principe laïc de la neutralité de l'État face aux religions. Selon ce premier sens, il est donc juste d'affirmer que la religion doit être « privée ». Toutefois, il ne va pas de soi que la laïcité exige de la religion qu'elle soit absente de l'espace public au sens large. Les religions occupent déjà, dans les faits, cet espace et, en vertu des chartes, les groupes religieux et les fidèles possèdent la liberté de manifester publiquement² leurs croyances.

Or l'espace public est un lieu de confrontation non d'unanimité

Ricœur note que dans une société pluraliste il y a des **différends non solubles**

ex les uns sont pour l'avortement les autres absolument contre , certains sont pour l'euthanasie , d'autres non

Cela donne lieu à des affrontements mais ceux-ci ne doivent pas aller jusqu'à l'exclusion. Il est malsain que des situations de monopole de la vérité empêchent l'expression raisonnable d'une minorité. Ex une majorité catholique empêcher l'expression des libres penseurs ou l'inverse

Le mot **raisonnable** est important car il permet de rejeter en utilisant la force publique certaines positions extrémistes. La force publique garantit l'expression raisonnable des différences

3) La question de l'école est un enjeu essentiel car c'est elle qui est chargée de former le citoyen et de l'intégrer dans la société

Cf Danton *après le pain l'éducation est le premier besoin d'un peuple*

Pour Ricœur distribuer l'éducation³ est du ressort de la société civile

Le problème est la formation du citoyen

Avant d'aborder cette question comprendre le rapport de la citoyenneté et de la laïcité.

b: texte de Schnapper 12 nov 2004⁴

³ Certains séparent instruction et éducation : l'instruction est l'acquisition du savoir et du libre exercice du jugement. L'éducation concerne l'être tout entier et vise son épanouissement dans la société . Role essentiel de la famille

⁴ **Dominique Schnapper** (née le 9 novembre 1934 à Paris) est une sociologue française. Elle a été membre du Conseil constitutionnel entre 2001 et 2010 et enseigne en tant que directeur d'étude à l'École des hautes études en sciences sociales

En tant que citoyen l'homme doit mettre entre parenthèse ses attaches familiales, communautaires pour faire prédominer la raison commune au service du vivre ensemble

C'est ainsi que se constitue la communauté des citoyens

La communauté des citoyens repose sur l'individu qui est porteur de droits politiques et sociaux.

Ces droits sont attribués à l'individu avant d'être attribués à la communauté particulière à laquelle il appartient. En tant qu'individus nous avons tous les mêmes droits, quelque soit nos appartenances communautaires

Cette mise entre parenthèse d'installer en chacun un recul par rapport à ses cercles d'appartenance. Chacun a la possibilité d'être défendu contre sa communauté parce que juridiquement il n'est pas libre en tant qu'il appartient à cette communauté mais en tant qu'il est citoyen. Ce n'est pas à sa communauté de gérer sa liberté comme cela a existé par ex avec le millet turc. cf les millets ottomans ⁵ : Les minorités étaient reconnus en tant que communautés et l'individu avait les droits accordés à et par sa communauté

Or il est évident que l'individu s'identifie d'abord à sa famille mais en tant qu'il appartient à la communauté des citoyens il doit dépasser la particularité de cette dernière. Il ne s'agit pas de renier son enracinement mais de prendre du recul pour que la communauté citoyenne fonctionne.

-Ainsi l'état peut être amené à défendre un individu contre sa communauté :

ex le mariage forcé. L'état peut-il tolérer au nom du patrimoine culturel certaines pratiques déraisonnables l'infibulation l'excision etc ?

-Par contre L'état ne peut interdire qu'une confession occupe l'espace public : la condition est que ne soit pas troublé l'ordre public ; c'est-à-dire

a) que la liberté de conscience la liberté de chacun soit respecté

b) que les pratiques restent humaines. Comment ne pas interdire le lavage de cerveau pratiqué par certaines sectes. L'état peut être amené à protéger l'individu d'une secte comme il peut être amené à protéger un enfant de la violence des parents

L'abstraction du citoyen est source d'émancipation

Rôle essentiel de l'école pour que cette émancipation soit au service du vivre ensemble

Déjà Edgar Quinet 1849 disait :

« Ce lieu de méditation où doivent s'enseigner l'union, la paix, la concorde civile au milieu dès dissentiments inexorables des croyances et des églises c'est l'école laïque »

⁵ Le millet était la mise en œuvre par le pouvoir ottoman d'un contrôle des populations qui y vivaient au moyen d'une religion organisée dont il nommait les dignitaires. La langue pouvait jouer un rôle, mais c'est d'abord la religion qui définissait le *millet*.

Le fonctionnement de l'école détache des liens familiaux, étroits et chaleureux, rassurants mais étouffants, pour introduire et les liens sociaux et politiques, plus froids, plus lointains, plus abstraits : *l'abstraction de la société scolaire doit former à comprendre et à maîtriser l'abstraction de la société politique*
Schnapper

En étant un élève parmi d'autres l'enfant prend du recul par rapport à sa famille ou il est le privilégié. Par ailleurs il doit être protégé de toute exploitation cf les bandes

D'une façon générale L'école est au service du libre examen en mettant au contact de la pluralité des pensées : refuser l'éducation d'un seul livre

C'est un idéal Schnapper parle d'idée régulatrice d'horizon dans lequel doit se penser la communauté française

C'est le modèle français qui intègre les différences en ayant plus ou moins l'objectif de l'assimilation⁶. Il y a derrière une mystique de l'état républicain universel

c) Cette position forte de la tradition républicaine française est défendue par Pena-Ruiz⁷

aujourd'hui en effet une confusion préjudiciable est introduite par la mondialisation :

-Le modèle républicain est battu en brèche d'une part par **la mondialisation** et et d'autre part la disparition des croyances aux idéologies **du progrès** qui rêvaient de configurer l'homme nouveau . Le projet républicain est en perte de vitesse car on ne croit plus au progrès social ou politique

Par ailleurs-Mai 68 par son refus de toute autorité a favorisé l'entrée dans le libéralisme

Selon, le Goff mai 68 a produit *le culte de la subjectivité désirante au détriment de la référence au monde en commun* « mai 68 héritage impossible »

Chacun a le droit à l'expression de ses désirs

Ainsi **l'universel de la mondialisation** est une logique concurrente de l'universel citoyen mais au service de la consommation individuelle non du monde en commun

⁶ L'assimilation n'est pas l'intégration

L'intégration est le processus qui mène une personne issue de l'immigration à faire partie de la même communauté que les membres de la communauté d'accueil. On est intégré quand on ressent **le besoin d'une communauté de destin avec le peuple du pays d'accueil**. Le migrant perçoit que sa propre identité se rapproche davantage de celle du peuple qu'il souhaite rejoindre que de celle de son peuple d'origine
Cela n'implique pas un reniement de ses racines

. Par contre le terme **assimilation** sous-tend l'oubli de tout ce qui a précédé l'arrivée sur le territoire national.

L'insertion signifie être en mesure d'évoluer dans une société, dans le respect du contexte juridique et culturel de cette société

⁷ **Henri Peña-Ruiz** est un professeur et essayiste français. Agrégé de philosophie, il est professeur de chaire supérieure en khâgne classique au lycée Fénélon, et maître de conférence à l'Institut d'études politiques de Paris. Il se présente dans toutes ses publications comme militant du Parti de Gauche.

1) Il ne renvoie pas à une solidarité voulue par certaines traditions communautaires⁸ ou les luttes sociales mais repose sur la croyance **dans la main invisible du marché** pour réguler et accorder les égoïsmes

L'argent est le nœud primordial d'une société sans dieu commun

2) L'abstraction du citoyen est vue comme une perte de la richesse de la singularité et de la diversité de chacun

L'exigence de citoyenneté apparaît comme le choix d'un appauvrissement lié à un fantôme juridique opprimant la liberté individuelle .Autrement dit l'idéal de l'homme des droits du citoyens la laïcité serait un formatage oppressif . Elle continuerait de développer une volonté d'assimilation au nom d'une morale républicaine véhiculée autrefois par les instituteurs, définis comme les hussards noirs de la république, combattant le catholicisme avant la séparation de l'église et de l'état inscrit dans la loi de 1905

Pena Ruiz condamne cette mauvaise lecture⁹ en disant que l'universalisme n'écrase pas les particularismes. L'état garantit la tolérance des confessions mais lui donne semble-t-il le rôle de contrôler les oppressions qu'elles peuvent susciter

Il est plutôt du côté de la tendance dure qui cherche l'affranchissement de toute transcendance communautaire. Il est pour la liberté de cs qui n'est soumise à aucun credo. La seule autorité est celle de la raison

Apparemment il serait dans la logique de la laïcité qui veut le contrôle a priori des confessions religieuses cf Bauberot

d) la volonté d'assimilation contre la reconnaissance de la pluralité

Ricœur emploie l'expression « différents raisonnables » il y a une possibilité raisonnable de vivre à plusieurs en acceptant la différence

En effet il ne faut pas confondre égalité et identité , l'idée d'égalité renvoie à la recherche d'une équivalence pour les différences non leur négation

Pour Ricœur dans une société pluraliste l'école n'est pas au service de la république mais au service des individus que l'on doit intégrer à la société selon les postes et les fonctions qu'elle propose

Ricœur pense que la laïcité de combat qui renvoie à la mystique de l'émancipation républicaine n'est plus d'actualité. La tradition catholique n'est

⁸ Les conférences de carême 2012 sont sur la solidarité

⁹ La laïcité s'inscrit dans la défense de **l'autonomie de la raison contre la tradition, de la liberté contre l'autorité, des droits de l'homme et du citoyen contre la société organique fondée sur la loi divine et le pouvoir d'un seul**. Préconisant une totale abstention religieuse ou philosophique, elle représente « dans son fondement même une vision du monde et de l'homme, hors référence à une transcendance ». Elle pose simultanément un principe de liberté et un principe d'égalité. La liberté est fondamentalement celle de la conscience, qui n'est soumise à aucun « credo » obligé, aucun discours établi qui échapperait à la critique de la raison ; l'égalité concerne le statut des préférences spirituelles personnelles, croyances religieuses quelles qu'elles soient et toute autre option spirituelle ou philosophique, libre-pensée, agnosticisme, athéisme martine Barthelemy Guy Michelat dimension de la laïcité dans la France d'aujourd'hui

plus l'ennemi de la république¹⁰. Elle n'est plus en position dominante, pour exister elle doit communiquer comme les autres confessions

Mais elle a le droit à être culturellement connue.

1) l'école doit permettre aux jeunes de connaître la tradition qui a dominé le passé . Sans référence religieuse les monuments deviennent inintelligibles

2) Par ailleurs dans un contexte de pluralité de traditions l'individu doit être capable de s'exprimer, de dialoguer avec les autres pour que s'établissent par recoupements des accords raisonnables pour les décisions qui concernent tous les citoyens : Apprentissage de la discussion

Cf le modèle des comités d'éthique. On est dans une situation de l'éthique de la discussion ; de l'échange pour établir les décisions communes favorables au monde en commun

La société n'est pas un troupeau ou les animaux paissent les uns à côté des autres sous la conduite d'un berger. Pour favoriser l'échange Il faut aussi une formation scolaire

II) La laïcité ouverte

Ce débat va être revu à travers le modèle canadien qui propose des accommodements raisonnables pour l'équité

Si la laïcité française est issue du combat contre la religion catholique dans une volonté de maîtrise, la laïcité canadienne est plus un phénomène de **jurisprudence pour faire vivre des communautés préexistantes d'où la sensibilité** à l'équité. L'équité est une volonté de tenir compte des situations particulière pour ne pas créer un sentiment d'injustice par l'application mécanique de la loi générale

a) c'est selon cette perspective que réagit Taylor¹¹ au problème français

Pour Taylor, il est utile de distinguer les quatre principes qui fondent la laïcité. Deux d'entre eux définissent ses finalités profondes. Ce sont :

1. L'égalité morale des personnes.
2. La liberté de conscience et de religion.

Les deux autres principes se traduisent dans des structures institutionnelles qui permettent de réaliser ces finalités. Ce sont :

¹⁰ *Non, l'Église n'est pas un groupe de pression. Sa mission est d'aider à découvrir le Christ. Elle doit exprimer des convictions qui peuvent pousser les hommes à réfléchir et leur apporter une espérance. Cela n'empêche pas que nous puissions peser, comme des citoyens honnêtes, sur le débat public.*
Andre vingt trois, la vie,02/02/12

¹¹ **Margrave Charles Taylor**, (né Novembre 5, 1931) est un canadien surtout connu pour ses contributions à la philosophie politique , la philosophie des sciences sociales , et dans la histoire de la philosophie . Ses contributions à ces domaines lui ont valu à la fois le prestigieux Prix Kyoto et le Prix Templeton , en plus de l'estime répandue chez les philosophes collègues. En 2007, Taylor a servi avec Gérard Bouchard à la Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables en ce qui concerne les différences culturelles dans la province de Québec. Taylor enseigne actuellement à l'Université McGill au Département de Philosophie. Il est un pratiquant catholique .

3. La séparation de l'Église et de l'État.

4. La neutralité de l'État à l'égard des religions et des convictions profondes séculières. La neutralité est au service de l'égalité. L'état laïc n'a pas la vocation d'imposer une vision du monde. Il est dans une situation d'arbitre pour que les règles du jeu communautaire soient respectées

La dimension fondatrice de la valeur laïcité inscrite dans la constitution française est remise en question¹²

Pour Taylor l'application uniforme des règles qui définissent le droit sans exception tout en étant très méfiante envers les liens collectifs *est inhospitalière à la différence*. Les sociétés distinguées aspirent à leur survivance

Aussi la loi du 17 janvier qui impose aux assistantes maternelles de ne pas porter le voile est un dérapage qui ne respecte pas cette finalité profonde

C'est une volonté d'assimilation qui force les gens à être libre selon l'expression de Rousseau : Si la loi incarne la raison on forcera le citoyen à être libre¹³

Après les excès des politiques totalitaires et la volonté d'autonomie actuelle la formule fait grincer des dents

(NB forcer les gens pour leur bien a une longue histoire cf *le compelle intrare de l'évangile et de Saint Augustin*¹⁴ Peut-on faire le bonheur des gens malgré eux

¹² 19. Charles TAYLOR, *Multiculturalism and "the Politics of*

Il existe une politique de respect égal, enchâssée dans un libéralisme des droits, qui est inhospitalière à la différence, parce qu'elle repose sur une application uniforme des règles qui définissent ces droits, sans exception, et parce qu'elle est très méfiante envers les desseins collectifs. Naturellement, cela ne signifie pas que ce modèle cherche à abolir les différences culturelles : ce serait une accusation absurde. Mais je la qualifie « *d'inhospitalière à la différence* » parce qu'elle ne peut accepter ce à quoi les membres des sociétés distinctes aspirent réellement, et qui est leur survivance. Ceci est un objectif collectif, qui appellera inévitablement certaines variantes dans le genre de lois que nous jugeons transposables d'un contexte culturel à un autre, comme le cas du Québec le montre clairement.

Il est raisonnable de supposer que les cultures qui ont fourni un horizon de pensée à un grand nombre d'êtres humains, de caractères et de tempéraments si divers, pour une longue durée de temps – qui ont, en d'autres termes, énoncé leur sens du bien, du sacré, de l'admirable – sont presque certaines de renfermer quelque chose qui mérite notre admiration et notre respect, même si cela s'accompagne de beaucoup d'autres choses que nous serons forcés de détester et de rejeter. Peut-être pourrait-on le dire autrement : ce serait une outrecuidance suprême d'écarter cette possibilité *a priori* Taylor La sécularisation renverrait au passage d'une société dans laquelle la croyance en Dieu était incontestée à une société où elle est devenue une option parmi d'autres. Taylor entend ainsi montrer que le développement de la « laïcité » moderne coïncide avec l'avènement d'une option largement disponible, pour ne pas dire dominante, celle d'un humanisme purement auto-suffisant n'ayant d'autre objectif que l'épanouissement de chacun sans allégeance à autre chose qu'à cet objectif

¹³ Contrat social livre I,7

¹⁴Compelle intrare dit le maître du banquet après avoir essayé le refus des invités Mais tous, comme de concert, commencèrent à s'excuser. Le premier lui dit : «J'ai acheté une maison de campagne, il faut que j'aille la voir ; je vous prie de m'excuser. ... Je viens de me marier, dit un autre ; ainsi je ne puis y aller.»

Le serviteur étant revenu, rapporta tout ceci à son maître. Alors, le père de famille dit à son serviteur : «Allez sur les places et dans les rues de la ville, et amenez ici les pauvres, les infirmes, les aveugles et les boiteux.»

«Seigneur, répondit le serviteur, j'ai fait ce que vous m'avez commandé et il y a encore de la place.»

Le maître lui dit : «Allez dans les chemins et le long des haies, et *forcez les gens d'entrer*, afin que ma maison soit remplie ; car je vous déclare que nul de ceux que j'avais invités ne sera de mon festin.»

Selon le philosophe canadien il ne faut pas sous estimer le danger de la stigmatisation par une haine disproportionnée du foulard

Cela ne favorise pas l'intégration des musulmans

Pour Taylor. La question des signes religieux n'est qu'un épiphénomène, ce qui fait véritablement problème c'est la ghettoïsation de s quartier.

Selon cette perspective mettre à l'amende les parents qui refusent d'envoyer les enfants à l'école ou du moins leur supprimer les allocations familiales peut se révéler contre-productif

b) L'idée d'accommodement raisonnable

C'est une idée issue du monde du travail qui concerne toute la vie sociale cf le handicap, la sécurité

Corriger les contraintes qui occasionnent un préjudice à l'exercice de la liberté de chacun

Ex ne pas travailler le jour du shabbat, manger de la viande hallal

En France ne pas mettre un examen le samedi ou pendant le jeûne

Caractère raisonnable

Ne pas se perdre dans l'arbitraire de la subjectivité. Cela implique des limitations dont l'appréciation est du ressort du juge

Objection :

Comment ne pas déboucher sur un traitement de faveur, ou bien risque d'un effet d'entraînement qui va contre le vivre ensemble en créant des classes privilégiées de citoyens. Ne réintroduisons nous pas par une porte dérobée les contraintes de la religion à l'école, dans les hôpitaux

Cf la femme musulmane qui ne veut pas se faire examiner par un homme

De plus il est difficile de s'arrêter dans la diversité : on ne tient pas compte des fêtes hindoues pour les jours fériés¹⁵

Enfin le poids des musulmans qui vont s'imposer par la démographie fait peur
Ne pas sous-estimer la possibilité de la tyrannie des minorités envers leurs

¹⁵ Compte tenu de ce nombre important de religions, il a été négocié un maximum de 3 jours par religion. Il s'agit de

la Théophanie, du Grand Vendredi Saint, de l'ascension pour les orthodoxes

la Nativité, les Saints Vartanants, la Commémoration du 24 avril pour les arméniens

Al Mawlid Ennabi, l'Aïd El Fitr, l'Aïd El Adha pour les musulmans

Chavouot (Pentecôte), Roch Hachana (Jour de l'an), Yom Kippour (Jour du Grand pardon) pour les juifs

la Fête du Vesak (« jour du Bouddha ») plus la veille et le lendemain pour les bouddhistes

Comme les orthodoxes français respectent 2 calendriers différents, au jour de la théophanie julienne s'ajoute un jour de théophanie grégorienne

Les juifs ont demandé et obtenu, ensuite une extension de Chavouot et Roch Hachanna sur 2 jours chacun. les jours interdits commençant la veille au soir, cela représente 10 jours banalisés

Soit au total 22 jours maximums s'ajoutant aux 10 jours fériés traditionnels français ce qui commence réellement à poser des difficultés pour l'organisation des plannings

De plus l'égalité entre les citoyens n'est pas respectée, les laïcs français, très largement majoritaires ne bénéficient d'aucun droit supplémentaire

adhérents : il existe un esprit de corps des minorités qui s'emploie à décourager les désertions potentielles en faisant payer aux individus le prix de toute défection

Aussi on pense souvent que c'est au croyant de s'ajuster
Le souci de l'université de la sphère publique fait qu'on ne doit promouvoir que ce qui est de l'intérêt de tous¹⁶

c) Bauberot¹⁷ et le refus de l'embrigadement de la laïcité pour une identité nationale de droite

Bauberot revenir à l'esprit de la loi 1905 en n'acceptant pas une **laïcité positive**¹⁸ à la française concept mis en avant par Sarkozy en 2007

« Dieu qui n'asservit pas l'homme mais le libère, le Dieu qui est le rempart contre l'orgueil démesuré et la folie des hommes

Il faut revenir à une séparation nette du civil et du religieux et ne pas craindre d'élargir son application

¹⁶Les partisans de cette laïcité prétendent ouverte, qui réclament le droit, pour chacun, d'exprimer dans l'espace public sa différence, sont des ennemis de la laïcité à laquelle, dans la meilleure des hypothèses, ils tournent le dos. Car s'ils sont convaincus que la justice et la liberté ne sont réalisables socialement qu'à la condition que tous les particularismes culturels aient droit de cité, ils ignorent, ou feignent d'ignorer, **qu'une telle juxtaposition ne peut produire que conflits rivalitaires** et stratégies de pouvoir qui toujours, l'histoire nous l'enseigne, débouchent sur l'intolérance érigée en politique. Hostiles à l'universalisme laïque, intimement persuadés que l'idéal républicain maquille un européocentrisme culturel et dénonçant, last but not least, le caractère idéologique des lois, c'est à la République qu'ils en veulent **Claude OBADIA**

¹⁷ **Jean Baubérot**, né le 26 juillet 1941 à Châteauponsac (Haute-Vienne), est un historien et sociologue français, professeur émérite spécialiste de la sociologie des religions et fondateur de la sociologie de la laïcité.

Après avoir occupé la chaire d'« Histoire et sociologie du protestantisme » (1978-1990), il est titulaire de la chaire d'« Histoire et sociologie de la laïcité » (depuis 1991) à l'École pratique des hautes études dont il est le président d'honneur et professeur émérite. Il a écrit vingt ouvrages, dont un roman historique. Il est le coauteur d'une *Déclaration internationale sur la laïcité* signée par 250 universitaires de 30 pays.

¹⁸, concept façonné par le président de la République dans son discours du Latran, en décembre 2007, où, après avoir rencontré Benoît XVI, il met sur le même plan instituteur de la République et prêtre. Côté musulman, c'est la première fois qu'un président de la République se rend à la rupture du jeûne en octobre 2007 à la Mosquée de Paris.

». Mais en novembre 2009, après le referendum suisse sur les minarets, le président de la République écrit une « tribune » dans *Le Monde* où il demande aux religions de ne pas avoir un comportement « ostentatoire ». Le débat sur l'identité nationale, lancé au même moment, puis sur la laïcité, mené par l'UMP, tendent à stigmatiser les musulmans : prières de rue, burqa, signes religieux dans l'espace public. « *La laïcité ouverte devient une laïcité restrictive* », observe alors un représentant de l'Église.

l'homme politique est une girouette qui suit l'air du temps

La séparation des morales civiles et religieuses doit jouer aussi bien au sujet de la loi Weil, de l'euthanasie, du mariage homosexuel

1) Refus de soumettre la laïcité au haut conseil de l'intégration car c'est stigmatiser les musulmans comme si les musulmans étaient en France pour appliquer la charia

En effet dans la loi il y a l'affirmation de l'égalité des sexes. Or cette loi est actuellement brandie contre les musulmans car on suppose que les femmes voilées sont des femmes soumises comme autrefois on pensait qu'une femme qui se rendait au confessionnal était soumise au curé. L'égalité est embrigadée en devenant un instrument contre une partie de la population

= dimension identitaire de la laïcité¹⁹

Le droit à la différence ne doit pas générer une différence de droit ; par ailleurs le sociologue critique les avantages concédés à l'Alsace Lorraine au sujet du culte car à l'origine du privilège cette province était allemande au moment de la loi 1905. La liberté de conscience et de culte sont la même pour tous

2) Il critique la position de l'UMP définie par Baroin qui veut mettre la laïcité au service de la droite de façon subtile en séparant la liberté religieuse de la laïcité

Sarkozy cherche à introduire une sorte **de religion civile** en valorisant le curé par rapport à l'instituteur : il a affirmé la supériorité morale du prêtre par rapport à l'instituteur

La religion a une fonction bénéfique pour la société quand elle correspond à l'intérêt de l'état comme le catholicisme ou l'islam modéré qui devront être favorisés

Ainsi des accords sont passés avec le Vatican pour les diplômes

On fait jouer à ces religions le rôle **de religion civile** en excluant les religions minoritaires : un choix a priori qui ne respecte pas la liberté de conscience affirmée en 1905

NB La religion civile a une fonction fondamentale chez Rousseau²⁰ L'athée en se concentrant sur sa jouissance privée n'a pas le sens du sacrifice que réclame la pérennité de l'état

¹⁹ Objection *Le voile des unes dénué les autres. En arabe algérien, pour dire qu'une femme ne porte pas le voile, on dit qu'elle est nue. Les islamistes, avec cynisme, reprennent cette expression et disent que le port du voile est un choix et qu'une femme est libre d'être nue ou pas. [...] Il s'agit d'une mise au pas forcée par la violence de l'environnement social, dominé par une vision théologisée de la sexualité. C'est cette violence qui est reçue comme la marque de la diversité du monde dans les capitales européennes [...] [Tamzali, 2009, p. 108-109]*

²⁰ *Il y a donc une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'État quiconque ne les croit pas; il peut le bannir, non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice, et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. livre IV chapitre VIII du Contrat*

Si on suit cette loi on risque de créer un sentiment d'injustice pour les habitants qui viennent du sud

Par ailleurs Bauberot est partie prenante d'une déclaration internationale provenant d'universitaires de trente pays, qui estime qu' « *un processus de laïcisation émerge quand l'État ne se trouve plus légitimé par une religion ou une famille de pensée particulière et quand l'ensemble des citoyens peuvent délibérer pacifiquement, en égalité des droits et de dignité, pour exercer leur souveraineté dans l'exercice du pouvoir politique* » (article 5).

Il s'agit d'harmoniser trois principes: « *respect de la liberté de conscience et de sa pratique individuelle et collective, autonomie du politique et de la société civile à l'égard des normes religieuses et philosophiques particulières ; non discrimination directe ou indirecte envers des êtres humains.* » (Article 4). (Article 5), et, qu'ainsi conçue, la laïcité n'est « *l'apanage d'aucune culture, d'aucune nation, d'aucun continent. Elle peut exister dans des conjonctures où le terme n'a pas été traditionnellement utilisé* »

(Article 7). **jean bauberot** transferts culturels et identité nationale dans la laïcité française | *diogène* 2007/2 - n° 218

Conclusion

Pour tenir compte de toutes les différenciations rencontrées on a pu distinguer . La *laïcité d'opposition* est celle où l'État s'oppose aux communautés religieuses, voire les persécute. Cette laïcité a caractérisé de nombreux pays « communistes » du passé et du présent

b. La *laïcité d'abstention* est celle où l'État veille à protéger sa « neutralité » et refuse de favoriser une communauté aux dépens des autres. Cette abstention peut s'exprimer de deux manières différentes

a. en refusant l'accès sur le plan de l'État (écoles, manifestations politiques, cérémonies nationales...) à toute expression religieuse. Les domaines de l'État et du religieux sont étanches, sans contact aucun. La religion est une affaire privée.

b. en veillant à une égale accession sur le plan de l'État de différents partenaires religieux, sans n'en privilégier aucun. Chacun est favorisé pour l'utilisation de l'espace public

ex aumônier catholique, protestant, musulman, homme , femme

c. La *laïcité d'engagement* est celle où l'État tient compte de l'histoire de l'espace social qu'il gère et valorise la transmission de sa tradition religieuse majoritaire tout en veillant au respect des traditions minoritaires (religieuses ou non) dont il assure la protection et le respect de leurs droits fondamentaux